

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction de l'Urbanisme
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
C.C.N. Rue du Progrès, 80/boîte 1
1035 BRUXELLES

V/Réf. : 15/PFU/661086 (DU – A. Even)
2264-0077/04/2016-261PR (DMS – G. Conde Reis)
N/Réf. : AA/BDG/SBK20053/s.623
Annexe :

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

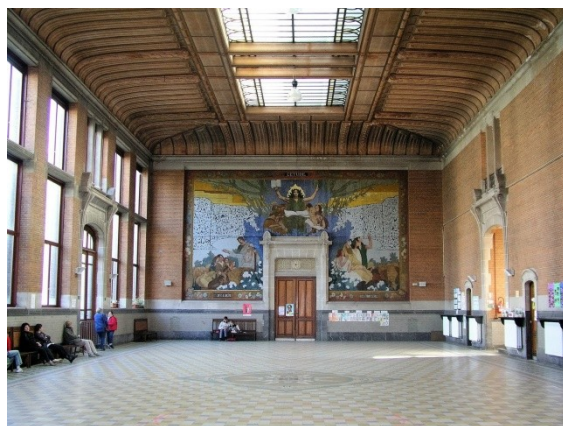
Objet : SCHAERBEEK. Avenue de Roodebeek, 59
Rénovation des combles et aménagement de nouvelles classes - **Permis Unique**

En réponse à votre courrier du 18/06/2018, reçu le 18/06/2018, nous vous communiquons ***l'avis conforme favorable sous réserves*** émis par notre Assemblée en sa séance du 20/06/2018.

L'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 25 septembre 2008 classe comme monument certaines parties de l'école sise avenue de Roodebeek, 59, 61 et 103 à Schaerbeek :

- les façades, les toitures et la structure intérieure ;
- la totalité (en ce compris la décoration et le mobilier fixe par destination) des espaces de circulation (vestibules, cages d'escalier, corridors), des préaux, des salles de gymnastique et des locaux de la direction ;
- la totalité de la classe située au rez-de-chaussée, sur l'angle gauche à l'arrière de l'immeuble sis avenue de Roodebeek 103, en ce compris les pupitres d'origine; les classes (en ce compris les éléments décoratifs d'origine) du premier étage des immeubles à front de rue - de l'avenue de Roodebeek, 61 et 103.

Contexte



Ce complexe scolaire a été construit entre 1907 et 1922, dans le style Art nouveau, d'après un projet de l'architecte Henri Jacobs (1864-1935). À l'origine, il s'agissait de deux bâtiments scolaires distincts mais formant un seul et même ensemble: l'ancienne école de filles et l'ancienne école de garçons.

Jacobs choisit de construire deux bâtiments l'un en face de l'autre et en forme de L inversé. Ainsi, les deux cours intérieures se retrouvent face à face (simplement séparées par un mur mitoyen en brique) et à l'arrière de la parcelle, les deux bâtiments scolaires sont reliés par une salle de gymnastique parallèle à l'avenue de Roodebeek.

Demande

Le projet vise à aménager de nouvelles classes dans une partie des combles. A cet endroit précis, les murs de structure sont modifiés, les toitures sont réparées et un escalier de secours est aménagé. Le recouvrement actuel de toiture est remplacé par un recouvrement en zinc à tasseaux. Une isolation est apportée partiellement en intérieur sur un pan de toiture et par le plancher entre les combles aménagés et le grenier. Un nouvel escalier de secours aux normes actuelles est proposé. Il s'articule sur plusieurs niveaux de paliers et de passerelles.

Avis

A l'intérieur, les travaux proposés ne sont pas des travaux de « restauration » mais plutôt de rénovation : linoleum, peinture etc. pour les nouvelles classes de cours. Ils interviennent dans les combles du bâtiment, une partie secondaire n'ayant pas justifié spécifiquement le classement. Par ailleurs, les modifications sur les murs porteurs portent sur des interventions minimales (ouverture et fermetures de baies de portes). Dès lors, la CRMS ne formule pas de remarques particulières pour les travaux intérieurs.

Concernant les interventions en toiture, la CRMS demande que les détails relatifs aux différentes fenêtres de toiture (lucarnes et verrières) soient soumis à l'approbation de la DMS. Concernant les dispositifs d'évacuation, elle demande de se raccorder au maximum au système existant des échelles d'évacuation, et de ne pas mettre en place l'escalier proposé. En effet, le système d'évacuation devrait être revu dans sa totalité dans le *master plan* en préparation et l'occasion sera donnée de définir à échelle plus large la position et le modèle des nouveaux escaliers de secours. Dans l'intervalle, la CRMS demande de travailler de manière réversible en utilisant/se connectant aux dispositifs déjà existants.

Enfin, si le projet ne soulève pas davantage de réserves sur le plan patrimonial, la CRMS s'interroge sur l'habitabilité des locaux de classe (ventilation, éclairage naturel) et recommande de vérifier ce volet du dossier.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE

Secrétaire

C. FRISQUE

Président f.f.

c.c. BUP- DMS : G. Conde Reis ; BUP – DU : A. Even